

Affaires courantes

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, je reviens à la question du rappel au Règlement. Je dois dire au secrétaire parlementaire que c'était la première fois que je voyais quelqu'un à la Chambre prendre la parole pendant les déclarations des députés et s'engager dans un débat.

J'ai apprécié que la Présidente lui manifeste son mécontentement. Par contre, le secrétaire parlementaire continue à me prêter des intentions.

Je tiens à dire que j'ai soigneusement vérifié dans le hansard avant de faire ma déclaration à la Chambre. La secrétaire parlementaire a dit que «tout le monde est arrivé à la même conclusion». Ce commentaire donnait l'impression que les autorités compétentes du ministère de la Santé étaient unanimes.

Mme le vice-président: Je dois interrompre la députée. Elle s'engage sur la voie du débat. J'ai reproché au député d'avoir relancé le débat sur ce sujet. Si je n'ai pas accepté ce comportement de sa part, je ne peux pas accepter ce que la députée est en train de faire. Je suggère que nous passions au dépôt de documents.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, je tiens à vous remercier pour votre décision de présenter des excuses à la Chambre.

Je veux souligner que la personne qui est à l'origine de l'incident a obtenu la parole et a pu présenter son argument au complet. Il me semble que dans ces circonstances, il devrait être permis à la députée de Westminster—Burnaby de répliquer.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, c'est clair. La présidence a rendu une décision qui a clarifié les choses.

Le secrétaire parlementaire est intervenu une deuxième fois pour s'excuser. La députée a pu très légitimement présenter son point de vue. Pourrions-nous revenir aux travaux de la Chambre?

Mme le vice-président: Je suis d'accord.

[Traduction]

L'ÉTAT DES FORÊTS DU CANADA

DÉPÔT DU DEUXIÈME RAPPORT ANNUEL

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport annuel sur l'état des forêts au Canada.

Je crois que le titre de ce rapport, *L'État des forêts au Canada*, reflète très bien la reconnaissance, par le gouvernement, de la sensibilisation des Canadiens aux usages multiples que nous faisons de nos forêts, à leur importance économique ainsi qu'à nos obligations internationales puisque l'on retrouve sur notre territoire 10 p. 100 de toutes les ressources forestières de la planète.

On sait toute l'importance que les Canadiens attachent à l'exploitation et à la restauration de nos forêts. Les questions abordées dans le rapport de cette année présentent une image équilibrée de la volonté de notre société d'avoir une économie saine et forte et de sa volonté d'avoir également un environnement sain.

Je crois que les données présentées dans le rapport permettront de faciliter les discussions et les prises de décisions sur l'avenir de nos forêts.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 13 pétitions.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

M. Fulton: Madame la Présidente, je fais appel au Règlement. N'est-il pas normal que les députés de ce côté disent un mot au sujet du rapport que le ministre vient de déposer?

Mme le vice-président: Non. Le député sait que ce n'était pas une déclaration ministérielle, simplement une brève explication à l'occasion du dépôt du rapport.